Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212901318-20251124-2025_11_13_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2025-11-13-05

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 8
- Votants : 8
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 7 novembre 2025
Date de l'affichage : 7 novembre 2025

Le treize novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, OGER Thibaud, BEUZIT Nicole, POULIQUEN François, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et CRENN Roland.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CRENN Roland

Objet : Maison 9 place Saint-Mélar
Travaux d'isolation et carrelage

À la suite de la dernière séance du Conseil, un devis avait été établi pour des travaux dans la maison 9 place Saint-Mélar. Le Conseil, estimant ce devis élevé, avait demandé la réalisation de devis supplémentaires. De nouveaux devis ont désormais été reçus.

Devis pour le carrelage :
- BIHANNIC Yohann (Locmélar) pour un montant de 9 480 € T.T.C.
- ENTREPRISE BERGOT (Landivisiau) pour un montant de 9 155, 92 € T.T.C.

Devis pour travaux de cloisons sèches :
- ENTREPRISE BERGOT (Landivisiau) pour un montant de 21 371,64 € T.T.C.
- GRANIT BRETON (Brest) pour un montant de 25 982,51 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à **8** voix pour :

➢ **VALIDE** les devis suivants :
- BIHANNIC Yohann (Locmélar) pour un montant de 9 480 € T.T.C.
- ENTREPRISE BERGOT (Landivisiau) pour un montant de 21 371,64 € T.T.C.

➢ **AUTORISE** le Maire à signer les devis retenus.

Fait à Locmélar, le 24 novembre 2025

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Roland CRENN